

Cette décision est la première rendue depuis la loi de 1884 — et va à l'encontre de la jurisprudence reçue en France, sur des textes identiques à ceux qui régissent la Belgique.

B. P.

ROMANCIERS CONTEMPORAINS

Les romanciers français du jour, viennent de se liguer en une société qui travaillera à protéger leurs intérêts pécuniaires contre l'avidité des éditeurs. On trouve au nombre de ces romanciers les suivants : E. Zola, Pierre Loti, Ernest Daudet, Hector Malot, Theuriet, Claretie, Alphonse Daudet, Edmond de Goncourt, Ludovic Halevy, George Ohnet, etc.

Entendez-vous donc aussi, messieurs, pour respecter la morale en vos écrits. Combien y en a-t-il parmi vous qui n'ont rien à effacer de leurs œuvres.

BIBLIOGRAPHIE

HONNI SOIT QUI MAL Y PENSE

Tel est le titre d'un opuscule de 85 pages dû à la plume alerte, élégante et savante de Monsieur Faucher de Saint-Maurice, Docteur-ès-lettres, membre de la Société Royale du Canada.

Au premier coup d'œil, le titre paraît annoncer un sujet délicat, voire même scabreux ; heureusement un sous-titre dissipe cette fâcheuse impression : *Notes sur la formation du franco-normand et de l'anglo-saxon.*

L'anglais, dit l'auteur, est-il autre chose que du français déguisé ? Cessons donc de répandre à l'étranger le bruit que le Canadien-français et l'Acadien parlent mal le français et que notre langue n'est qu'un patois. Citons à ceux qui croient à ces stupidités ces paroles si françaises qu'ils ont sur nos vieilles armes normandes : Honni soit qui mal y pense.

Après avoir rendu hommage au regretté Oscar Dunn et lui avoir attribué modestement une grande partie du mérite de son travail, l'auteur se pose les deux questions suivantes. Le Canadien-français parle-t-il le patois ? Pourquoi partout l'affirmer ?

A la première, le savant écrivain répond négativement et distingue très justement entre le vieux français et le patois.

A l'appui de son assertion l'auteur fait diverses citations tirées